



Réf. Farde e-Assemblées : 2257795

N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Contrat de mandat relatif à la désignation d'un ombudsman pour le chantier rue Neuve.- Dossier n° 0602/V009/2019.

La Conseil,

Considérant que la société SAWECO représentée par son gérant M. Savels est intervenue comme ombudsman dans le cadre du chantier rue Neuve, pour le compte de Sibelga, de Vivaqua et de Proximus.

Considérant que ce chantier est terminé pour les trois sociétés précitées.

Considérant que la Ville de Bruxelles poursuit le chantier pour assurer le repavage de la rue.

Compte tenu des leurs étroites relations et des compétences de Sibelga en matières de médiation de chantiers, la Ville a demandé à Sibelga au nom et pour le compte de la Ville, un marché d'ombudsman dans le cadre du nouveau chantier consistant à repaver la rue Neuve.

La Ville a également émis le souhait que Sibelga assume le paiement de la société ainsi désignée, à charge pour Sibelga d'en obtenir le remboursement auprès de la Ville.

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 42106/73160 (projet GCB06-78-2018) du budget extraordinaire de 2019 sous réserve d'approbation dudit budget par l'autorité de Tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**ARRETE**

1. le contrat de mandat relatif à la désignation d'un ombudsman pour le chantier rue Neuve liant SIBELGA et la Ville de Bruxelles est approuvé
2. le de financer la dépense par un emprunt (42106/96151)

Annexes :

[Contrat de mandat Fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)